

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210405-BF  
Regu le 30/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 29 MARS 2021

**Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2021**

L'An deux mille vingt-et-un et le 29 du mois de mars (29.03.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 mars 2021, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 12**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président) en visioconférence, M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 5**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)  
Mme TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

#### **EXCUSÉS : 3**

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)  
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),  
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. QUATRE Christian

**DELIBERATION N°03/2021-04**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BP 2021**  
**DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE**  
**TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

**Vu** l'instruction comptable M14 à laquelle est soumis le budget principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

**Vu** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal M14,

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	116 130,55
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	38 491,73
Solde des restes à réaliser 2020 (en section d'investissement)	- 20 010,00
<b>Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)</b>	<b>18 481,73</b>
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	<b>0,00</b>
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	<b>116 130,55</b>
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	<b>38 491,73</b>

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210405-BF  
Regu le 30/03/2021

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :
  - o 116 130,55 euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
  - o 38 491,73 euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le Président

compte-tenu de l'envoi en préfecture le **30 MARS 2021**

et de la publication le **01 AVR. 2021**

Fait à Montauban, le 29 mars 2021

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique  
Hôtel du Département - 100 bd Robert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 961 267 00013 - ape : 8411Z